

GROUPE CONSTITUE

Vous êtes le responsable du groupe - Organiser la formation

Vous vous engagez à assurer l'organisation ci-dessous

L'ANSFL vous offre au choix (11 SF min.)

1 an d'adhésion gratuite à l'ANSFL ou La gratuité au colloque annuel (déjeuner compris) ou La gratuité de la formation

Date de la formation	Date fixée en accord avec <ul style="list-style-type: none"> Le secrétariat Martine Chayrouse formation@ansfl.org La formatrice La responsable du groupe 	
A la charge de la responsable du groupe <ul style="list-style-type: none"> Vous êtes tenu(e) d'informer les stagiaires des modalités de la formation (Lieu, déjeuner, matériel à apporter) Vous avez à constituer un groupe de 10 SF minimum La formation peut être annulée si le groupe est incomplet 		A faire parvenir au secrétariat ANSFL formation@ansfl.org Martine Chayrouse
Salle et équipements	<ul style="list-style-type: none"> Trouvez une salle <i>avec un certificat de conformité d'accueil de public</i> S'assurer du bon fonctionnement du matériel et de la présence d'une aide technique le jour de la formation Contact avec la formatrice pour connaître ses besoins (capacité d'accueil de la salle, matériel - Tables, chaises, vidéoprojecteur, écran...) 	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer l'adresse du lieu de formation Fournir le certificat de conformité d'accueil du public
Déjeuner et collations	<ul style="list-style-type: none"> Lieu proche et service suffisamment rapide Collations (1 pause le matin + 1 pause l'après-midi). Non obligatoires mais fortement conseillées 	Les repas sont pris en charge par l'ANSFL à hauteur de 15 ttc € /SF. La responsable règle la prestation et sera remboursée par l'ANSFL sur présentation de la facture.

Signature responsable du groupe

Tarif formation en présentiel En cas de formation en visio contacter le secrétariat	Adhérent <ul style="list-style-type: none"> 1 jour = 200 € 2 jours = 400 € 3 jours = 600 € 	Non adhérent <ul style="list-style-type: none"> 1 jour = 350 € 2 jours = 550 € 3 jours = 750 €
Règlement & Convention Suite à la préinscription réalisée par l'ANSFL la-e stagiaire reçoit un mail contenant ces documents à télécharger	Chaque stagiaire envoie à ANSFL Martine Chayrouse 8 boucle des Dauphinelles 05 120 L'Argentière la Bessée Max 1 mois avant le début de la formation <ul style="list-style-type: none"> Bulletin d'inscription Convention individuelle 2 Chèques (<i>acompte+solde – encaissés à l'issue de la formation</i>) 	
Document fin de formation		
Facture (s) Attestation Fifpl Attestation de suivi de l'action de formation	Chaque stagiaire recevra un mail l'informant de la disponibilité de ses documents sur son compte www.ansfl.org Pour les non adhérents un compte a été créé avec le mail communiqué pour la formation	
Financement possible		
FIF-PL Chaque SF doit faire une demande de prise en charge sur le site fifpl.fr Au plus tard, dans les 10 jours calendaires suivant le 1er jour de formation 170 € / jour limitée à 900 € / an (2021)	Le crédit d'impôt Il concerne les formations n'ouvrant pas de droits d'indemnités DPC. Le calcul : - nombre d'heures de la formation, plafonné à 40h /an X taux horaire du smic	

L'ANSFL s'engage à :

Assurer la prestation de formation, gérer les documents administratifs, relayer l'information aux adhérents (niveau régional ou national)

SECRETARIAT FORMATION Martine Chayrouse 8 boucle des Dauphinelles 05120 L'Argentière la Bessée

Mail : formation@ansfl.org Tél : 07 82 19 11 59

N°déclaration formation : 93 05 00814 05 – Siret 500 807 557 00029